



Règlement

Présentation :

La Ronde des Galettes est une manifestation sportive organisée le

Dimanche 2 Février 2025

sur la commune de Douvres La Délivrande.

La Ronde des Galettes est un évènement comprenant :

5 courses à pied hors stade, inscrites au calendrier de la F.F.A. ouvertes à toutes et tous, licencié(e)s ou non.

La Ronde des Galettes est une manifestation organisée par le comité des fêtes de Douvres la Délivrande au profit de l'association Handy, Rare et Poly.



Informations : <http://www.larondedesgalettes.fr>

- **Courses et catégories**

Les catégories d'âge sont celles de la Fédération Française d'Athlétisme et concernent la saison sportive qui débute le 1^{er} septembre d'une année pour se terminer le 31 octobre de l'année suivante.

Toutes les courses démarrent et arrivent sur le domaine de la Baronnie de Douvres la Délivrande. Voir les tracés des parcours sur le site web de la ronde des Galettes.

Le nombre de participants pour chaque course est de 600 compétiteurs.

Course	Horaire	Qui ?	Année	Distance
1 ^{ère} course : Baron / Baronne	13h30	<i>Eveil athlétique</i>	2016 et après	480 m
2 ^{ème} course : Prince / Princesse	13h45	<i>Poussin</i>	2014-2015	1.500 m
3 ^{ème} course : Roi / Reine	14h00	<i>Benjamin</i>	2012-2013	2.250 m
4 ^{ème} course : La Fève	14h30	<i>Minime</i>	2010-2011	5.000 m
		<i>Cadet</i>	2006-2007	
		<i>Junior</i>	2008-2009	
		<i>Espoir</i>	2003→2005	
		<i>Senior</i>	1991→2002	
		<i>Master</i>	1990 et avant	
5 ^{ème} course : La Couronne	15h30	<i>Cadet</i>	2006-2007	10.000 m (2X 5.000 m)
		<i>Junior</i>	2008-2009	
		<i>Espoir</i>	2003→2005	
		<i>Senior</i>	1991→2002	
		<i>Master</i>	1990 et avant	

- **Inscription :**

L'inscription d'un participant est valable uniquement si toutes les conditions sont remplies :

- inscription sur le site web de la course
- document santé (voir le paragraphe)
- frais d'engagement.

Les informations indiquées doivent être totalement et correctement remplies.

Une inscription « papier » sera possible uniquement le jour de la course, avec une majoration des frais d'engagement.

- **Frais d'engagement :**

Course	Horaire	Qui ?	Prix
La Baron / Baronne	13h30	<i>Eveil athlétique</i>	GRATUIT
La Prince / Princesse	13h45	<i>Poussin</i>	GRATUIT
La Roi / Reine	14h00	<i>Benjamin</i>	GRATUIT
La Fève	14h30	<i>De Minime à Master</i>	6€ Inscription en ligne 10€ Jour même
La Couronne	15h30	<i>De Cadet à Master</i>	11€ Inscription en ligne 15€ Jour même

Les inscriptions se font :

- en ligne jusqu'au vendredi 31 janvier 2025 sur le site de la Ronde des Galettes.
- sur place, le dimanche 2 février 2025 de 11h00 à 13H Salle du grand Logis, Domaine de la Baronnie

A l'issue des courses un don sera fait à l'association Handy, Rare et Poly.

- **Documents « santé »**

Les documents « santé » nécessaires à l'inscription sont :

- Le PPS (parcours prévention santé) pour les majeurs
ou
- La licence FFA en cours de validité le jour de la course
ou
- Le questionnaire santé pour les mineurs (document à signer par le responsable légal)

- **Remise des dossards :**

Les dossards sont à retirer

- le samedi 28 janvier, de 15h00 à 18H au Domaine de la Baronnie
- le dimanche 29 janvier, de 11h00 à 15H au Domaine de la Baronnie

- **Assurance :**

Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la MAIF.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.
 Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
 L'organisation décline toute responsabilité en cas d'éventuel accident, si l'athlète n'a pas respecté les règles d'inscription et de circulation.

- **Parking :**

Voir plan d'accès sur le site <https://www.larondedesgalettes.fr/acces/>

L'ensemble des parkings de la commune est mis à disposition des participants, afin de ne pas encombrer les rues de la commune et faciliter l'accueil des coureurs et spectateurs ; suivre le balisage mis en place.

Les organisateurs déclinent cependant toute responsabilité en cas d'incidents (vols, accidents...) survenant sur ces parkings.

- **Ravitaillement :**

Un poste de ravitaillement est situé sur la boucle de 5 km, un autre à l'arrivée de chaque course.

- **Règles du coureur :**

- Les participants doivent avoir un comportement sportif, en accord avec le règlement des courses sur route de la F.F.A.
- Les participants doivent impérativement suivre le parcours balisé.
- Pour des raisons de sécurité, sur l'ensemble du circuit, les suiveurs (à vélo, cyclo, rollers...) sont interdits. Seuls ceux de l'organisation sont autorisés.
- Il est interdit de jeter des tracts, des prospectus, des ordures... sur la voie publique. Respectons notre environnement.
- Pour des raisons de sécurité, il est interdit de courir avec un animal de compagnie.

- **Arrivée :**

Dès leur arrivée, les coureurs doivent emprunter le couloir mis à leur disposition pour rejoindre le ravitaillement final.

- **Résultats :**

Les résultats seront affichés au fur et à mesure sur le lieu d'arrivée et sur le site web de la Ronde des Galettes. Le classement complet et définitif sera sur le site du Comité du Calvados d'Athlétisme : <http://cd14.athle.com> dans la semaine suivant l'épreuve.

- **Classements et Récompenses :**

Course	Horaire	Qui ?	Chronométrage
La Baron / Baronne	13h30	<i>Eveil athlétique</i>	NON
La Prince / Princesse	13h45	<i>Poussin</i>	OUI
La Roi / Reine	14h00	<i>Benjamin</i>	OUI
La Fève	14h30	<i>Minime</i>	OUI
		<i>Cadet</i>	
		<i>Junior</i>	
		<i>Espoir</i>	
		<i>Senior</i>	
La Couronne	15h30	<i>Master</i>	OUI
		<i>Cadet</i>	
		<i>Junior</i>	
		<i>Espoir</i>	

		Senior	
		Master	

Pour chacune des courses chronométrées, après le délai nécessaire aux traitements administratifs et informatiques, il sera établi un classement général et un classement par catégories.

La remise des prix a lieu après chaque course.

Les récompenses varient d'une année à l'autre.

Les récompenses non retirées le jour de la course seront perdues.

- **Service Médical / Sécurité :**

L'organisation disposera d'une assistance médicale, sur le parcours et à l'arrivée. Des suiveurs fermeront le parcours derrière les derniers coureurs.

Des signaleurs seront disposés régulièrement sur le parcours, en liaison avec un responsable sécurité.

- **Annulation :**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou toute autre circonstance indépendante de la volonté des organisateurs, ceux-ci se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement ou dédommagement.

Aucun remboursement pour non-participation ne sera fait.

- **Droit à l'image :**

Les participants autorisent les organisateurs, ainsi que leurs ayant droits (partenaires et médias), à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tous supports, y compris promotionnels et/ou publicitaires.

- **Litiges :**

Tout litige sera tranché par un représentant de l'autorité compétente (F.F.A.), ou à défaut, par les organisateurs.

- **Règlement :**

Tout participant s'engage à respecter ce règlement, sous peine de disqualification.